



Syndicat Force Ouvrière

Direction de l'Éducation

JANVIER 2026



Une nouvelle année, toujours à votre disposition !!

VŒUX 2026

En ce début d'année, **toute l'équipe des déléguées FO de la Direction de l'Education** vous adresse à chacune et chacun d'entre vous ses meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année vous apporte santé, sérénité et réussite, tant sur le plan professionnel que personnel.

Cette année encore, comme toujours, FO restera pleinement mobilisé à vos côtés pour la défense de vos droits, l'amélioration de vos conditions de travail et de rémunération. Ensemble, dans la solidarité et l'indépendance syndicale, continuons à faire entendre la voix des agents.

Excellente année à toutes et tous !

Farida, Marie et Dominique

DIR. ACCEM avec ADJOINT : UNE NOUVELLE VICTOIRE SYNDICALE

Après plusieurs mois de négociations, FO a enfin obtenu le respect des plannings des Directeurs et Directrices ACCEM avec adjoint.

Ce résultat est le fruit de la persévérance de vos représentantes FO, qui n'ont cessé de rappeler l'importance du respect des droits et de l'équilibre essentiel entre vie professionnelle et vie personnelle des agents.



Cette avancée confirme qu'avec détermination et unité, il est possible d'imposer le respect des engagements et d'améliorer concrètement les conditions de travail.

FO restera vigilant afin que cet accord soit pleinement appliqué et que les agents bénéficient effectivement de cette mesure.

Syndicat Force Ouvrière - Direction de l'Education

4 avenue du château d'eau - 31300 Toulouse

📞 06 03 60 17 47 / 05 61 22 24 41 / 06 67 86 99 79 ⏰ 8h30 – 17h

✉️ fo-education.vdt@mairie-toulouse.fr - 🌐 fo-municipauxtoulouse.com



PLANNINGS 2026

Lors de la présentation des plannings 2026 aux Organisations Syndicales, et pour plus d'équité, **nous avons demandé la création d'un planning pour les agents techniques à 100%**. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

MOBILITE CONTRAINTE

Les agents en attente de P.P.R. avant le 01/01/2026 :

Depuis quelques mois déjà, les agents déclarés inaptes à leur poste, ont été réintégrés sur des postes d'agents polyvalents sur une base de 35h/semaine en attendant l'intégration à la P.P.R.

FO continue de déplorer le fait que ces agents ne soient toujours pas positionnés sur les plannings correspondants à leur grade, ce qui leur permettrait de bénéficier des 19 jours de RTT. **Cette revendication, tant qu'elle n'aboutira pas, continuera d'être portée par nos soins !!**

A partir du 01/01/2026, les agents déclarés :

INAPTE AU POSTE

Délai de 3 mois maximum entre la déclaration d'inaptitude au poste (Prévaly) et la réaffectation.

Critères d'affectation :

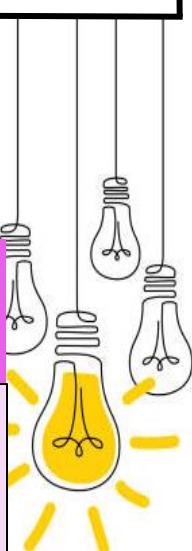
- Même collectivité (sauf si accord de l'agent pour changer de collectivité),
- Même cadre d'emploi,
- Compatibilité avec les restrictions médicales,
- Compétences.

INAPTE AU GRADE

Recherche d'un poste compatible et possibilité d'une Période Préparatoire au Reclassement (max 1 an si PPR).

PARTICIPATION EMPLOYEUR MUTUELLE LABELLISEE

Pour bénéficier de la participation employeur, j'envoie mon attestation de mutuelle labellisée à mon SoRH



COSAT : OUVERTURE LOCATIONS VACANCES D'ETE

VOEUX du 26.01 au 04.03.2026

2 voeux / foyer à formuler en ligne ou à l'accueil

Commission Vacances

12 & 13 mars

Réponses aux voeux

Au plus tard le 20.03.2026

Confirmation ou repositionnement

Acompte 200 € jusqu'au 03.04.2026

Modification ou annulation

frais de dossier de 75 € à partir du 04.04.2026

Locations ouvertes à TOUS

Dès le 08.04.2026

Réservation définitive

Solde avant le 29.05.2026

Réservation d'une 2ème semaine

à partir du 01.06.2026

Syndicat Force Ouvrière - Municipaux de Toulouse

4 avenue du château d'eau - 31300 Toulouse

☎ 06 03 60 17 47 / 05 61 22 24 41 / 06 67 86 99 79 ⏰ 8h30 – 17h

✉ fo-education.vdt@mairie-toulouse.fr - 🌐 fo-municipauxtoulouse.com

